

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/03/2019

Dossier complet le :

08/03/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0066

1. Intitulé du projet

Construction du Pôle Mécanique de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ecole Polytechnique

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Eric LABAYE, Président

RCS / SIRET

| 1 9 9 | | 1 1 5 | | 6 8 4 | | 0 0 0 1 1 |

Forme juridique

Etablissement public à caractère
scientifique, culturel et professionnel

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39b	Construction soumise à permis de construire du bâtiment du nouveau Pôle Mécanique d'une surface de plancher de 10 926 m ² sur une parcelle d'environ 1,7 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réalisation des travaux de construction du nouveau Pôle Mécanique destiné à abriter les laboratoires d'Hydrodynamiques (LADHYX), de Mécanique des Sols (LMS), des salles d'enseignement pratique (Trex Mécanique) de l'Ecole Polytechnique et des laboratoires de mécanique (IMSIA) de l'ENSTA. Le bâtiment constitué comprend principalement :

- un sous-sol partiel d'environ 90 m² pour locaux technique,
- un RDC d'environ 5 200 m² à usage principal de laboratoires,
- un étage d'environ 4 900 m² à usage de bureaux, laboratoires, salles de réunion, bibliothèques,
- une toiture-terrasse non accessible sauf locaux techniques.

Le projet prend place au sein du lot C.5.2.B de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau, sur un terrain de sport désaffecté. Les seuls travaux de démolitions prévus consistent à retirer les différentes zones d'enrobés bitumineux (terrain de football et circuit de course) qui ne contiennent pas d'amiante suivant le repérage amiante réalisé dans les matériaux.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un bâtiment mutualisé dédié à la mécanique, qui regroupe des laboratoires existants de l'Ecole polytechnique et de l'ENSTA ParisTech. Ce nouveau pôle mécanique constituera, au sein de Paris-Saclay, une vitrine de l'excellence de la recherche menée par ces deux établissements en mécanique des solides, hydrodynamique, mécanique des fluides et mécanique du vivant.

Ce regroupement s'inscrit dans le cadre de la convention d'association entre l'ENSTA ParisTech et l'École polytechnique, signée à l'automne 2015 avec pour objectif de renforcer les coopérations en matière d'enseignement et de recherche entre ces deux établissements. Dans cette perspective, un rapprochement géographique de laboratoires au sein du Pôle de mécanique permettra de constituer un pôle de recherche particulièrement attractif et visible au niveau international.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le dépôt du permis de construire est envisagé mi-avril 2019

L'opération est prévue en une tranche unique. Le début des travaux est envisagé dès janvier 2020 pour une durée de 18 mois.

Le chantier sera réalisé suivant une charte de chantier à faibles nuisances et dans le respect du règlement de chantier de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès principal s'effectue depuis l'avenue Becquerel à l'Ouest. Le parvis principal à l'Ouest relie le pôle mécanique à l'axe majeur du campus (Avenue Becquerel) et offre un zone stationnement pour les vélos. Un parvis secondaire, plus petit, dessert l'accès à l'Est. A la limite Est de la parcelle un cheminement permet de relier le Pôle Mécanique avec le site de l'Ensta.

Le traitement des abords (VRD) du projet est réduit au strict minimum : la voie faisant le tour du bâtiment est une voie pour chariot élévateur uniquement, et véhicule léger au Nord (accès places visiteurs PMR).

Concernant le stationnement, l'ENSTA a mis à disposition une grande partie de son parking souterrain, mais aussi des stationnements en surface (selon convention de stationnement en cours - 94 en souterrain et 13 en surface). Aussi le projet ne prévoit que 4 places visiteurs PMR, de façon à faciliter l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite. Dans ce but, la voirie Nord est à double sens, pour permettre un accès à ces places de parking.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction du Pôle Mécanique est soumis à permis de construire.

Le projet fait partie de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale avec avis du CGEDD n°2011-53 en date du 9 novembre 2011, et qui a été reprise pour la modification du dossier de création de ZAC avec un nouvel avis (DRIEE) en date du 19 décembre 2012. La ZAC a aussi été autorisée au titre de la Loi sur l'Eau, arrêté préfectoral n°2013.PREF.DRCL/BEAPFI/SSPILL/479 du 7 octobre 2013, et a fait l'objet d'une procédure de dérogation à l'interdiction d'atteinte à plusieurs espèces ou habitats protégés (arrêté n°2012/DRIEE/132 du 21 décembre 2012).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle	17 308 m ²
Surface de plancher créée	10 926 m ²
Nombre de bâtiment	1
Nombre d'étage	R+1
Hauteur maximale	11,5 m
Superficie des espaces verts	9 374 m ² (soit 54 % de la surface de la parcelle)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue Henri Becquerel
91120 Palaiseau

Parcelle Y 274

Lot C5.2.B de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 13' 00" E Lat. 48° 42' 41" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat et du département de l'Essonne 1ère et 2ème échéances approuvés pour chacun d'entre eux. PPBE de l'aérodrome de Paris-Orly approuvé par arrêté n°935 du 14 mars 2013 (mais secteur du projet non concerné).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Palaiseau est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Bassin versant de l'Yvette approuvé le 26 septembre 2006 ainsi que par l'Atlas des Zones Inondables du Bassin de l'Orge. Le secteur du projet n'est pas localisé en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site répertorié dans les bases de données BASOL et BASIAS et pas de pollution recensée suivant le diagnostic de pollution des sols et mission de repérage amiante sur revêtements de surface réalisé par TESORA sur la parcelle C.5.2 (rapport daté du 4 janvier 2016).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. carte en annexe 6 Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 7,8 km à l'Ouest du projet. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale n°FR1112011 du "Massif de Rambouillet et zones humides proches".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction du Pôle Mécanique n'engendrera pas de prélèvements d'eau directement dans la nappe ou le sous-sol et sera raccordé au réseau de distribution de l'Ecole Polytechnique. On notera les travaux en cours (partie Sud achevée et partie Nord 2019-2020) de création d'une canalisation d'eau potable à Saclay, Orsay et Palaiseau visant à sécuriser l'alimentation en eau potable des projets d'aménagement sur le secteur de Paris-Saclay.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrassements limités à un niveau de sous-sol sur 90 m ²
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un terrain de sport désaffecté, encadré par des constructions. Les principales sensibilités portent sur les arbres en périphérie de la parcelle. Ceux-ci sont au maximum conservés comme indiqué dans la fiche de lot de la ZAC. On notera qu'une étude de l'état phytosanitaire des arbres a été réalisée en janvier 2018 indiquant les sujets à abattre et les préconisations à mettre en œuvre en phase chantier (cf. plan en annexe 7). Au bilan, sur la parcelle, sur les 25 arbres existants, 11 sont supprimés et 126 arbres seront plantés (dont 27 dans les patios du bâtiment).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction du Pôle Mécanique prend place sur un terrain de sport désaffecté.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors des zones inondables, en zone de sismicité 1 (très faible) et en zone d'aléa moyen au risque de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de trafic supplémentaire à l'échelle de la ZAC, car il s'agit de regrouper dans un bâtiment des laboratoires existants de l'Ecole Polytechnique et de l'ENSTA ParisTech.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une élévation des niveaux sonores est attendue en phase chantier, comme pour tous travaux. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet. En phase de "fonctionnement" du projet, les niveaux sonores attendus (activités et trafic lié) ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine par le biais d'une augmentation excessive des niveaux sonores. On notera qu'une étude acoustique spécifique a été réalisée dans le cadre du projet afin de définir les orientations techniques permettant d'atteindre les objectifs acoustiques et vibratoires performancielles attendus (du fait de la présence d'équipements sensibles comme des microscopes par exemple).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu de manière à limiter la propagation des bruits et des vibrations générés par les équipements techniques du bâtiments et des laboratoires vers les différents locaux du projet et vis-à-vis de l'extérieur.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur sera limité et l'ensemble sera temporisé sur horloge astronomique avec plage de coupure entre une heure après l'heure de fermeture et 1 heure avant ouverture.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées par un système de collecte et de rétention (bassin de rétention enterré sous la voirie de 360 m3) avant rejet dans le réseau existant avec un débit de fuite limité à 2 l/s (en conformité avec les règles de gestion des eaux pluviales au niveau de la ZAC).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordée au réseau collectif d'assainissement. Les eaux usées sont acheminées à la station d'épuration de Valenton.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets sont attendus en phase chantier, comme pour tous travaux. Ils seront triés et gérés pour être recyclés ou revalorisés (cf. réglementation en matière de gestion des déchets de chantier). En phase de fonctionnement, la gestion des déchets sera assurée par l'Ecole Polytechnique (tri et collecte par des prestataires privés).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains ont été libérés de toute contrainte archéologique suite à l'opération de diagnostic archéologique réalisée en 2016. Le projet s'intègre au projet urbain de la ZAC, paysage de campus et se conforme à la fiche de lot et cahier des prescriptions de la ZAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur un terrain de sport désaffecté.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A ce jour, les projets existants ou approuvés sont :

- le projet de requalification de la RD 36 porté par le CG 91 (avis de l'AE du CGEDD en date du 18/11/2015 pour la séquence centrale),
- le projet d'aménagement du secteur « Est N 118 » situé à Orsay, Palaiseau et Saclay (91), dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC) de Corbeville et du quartier de l'École polytechnique (avis MRAE du 29 janvier 2019),
- le projet de Campus AgroParisTech-INRA au sein de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique (avis MRAE du 21 février 2018),
- la ligne 18 du métro du Grand Paris Express (avis de l'AE du CGEDD en date du 21/10/2015),
- la canalisation d'eau potable à Saclay, Orsay et Palaiseau (avis de l'AE en date du 11/01/2017),
- la ZAC du Quartier de l'École polytechnique (avis de l'AE du CGEDD du 09/11/11 et de l'AE DRIEE le 19/12/2012, voir plan d'état d'avancement en annexe 8),
- la ZAC du Moulon à l'Ouest du plateau de Saclay (avis de l'AE en date du 07/09/2013).

Les principales incidences cumulées temporaires du projet sont liées aux manœuvres des engins de chantiers et aux circulations des poids lourds nécessaires à l'approvisionnement des chantiers générant : du bruit et des poussières susceptibles de déranger la faune et les riverains, et des perturbations de la circulation sur le réseau routier. Il ressort de l'analyse des incidences cumulées temporaires qu'une coordination est nécessaire entre les différents projets pour limiter les impacts cumulés en phase travaux. Ainsi, un phasage et des plans de déplacements sont régulièrement réalisés par l'EPA Paris-Saclay. En outre, il est également réalisé un suivi environnemental coordonné des chantiers. Les principales incidences cumulées négatives des projets portent sur : la qualité des eaux de ruissellement et leur débit au niveau des exutoires où ces dernières seront concentrées, et un impact paysager au niveau des interfaces spatiales entre les projets. Le traitement des transitions entre les différents projets est toutefois pris en compte dans les propositions d'aménagements paysagers. Il faut noter également que les projets présentent un fonctionnement en synergie, puisque les projets de transports permettent d'améliorer l'accès et le fonctionnement des quartiers de l'École Polytechnique (dont le Pôle Mécanique) et du Moulon, tout comme le projet de création d'une canalisation qui vise à sécuriser l'alimentation en eau potable des projets d'aménagement en cours sur le secteur de Paris-Saclay. De fait, les projets d'aménagement de la RD36 et de ligne 18 présentent des impacts cumulés positifs, notamment pour ce qui est des conditions de circulation, mais aussi de développement économique du plateau de Saclay et de l'accessibilité

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mise en oeuvre d'une charte de chantier à faibles nuisances.
- Sur le plan écologique, les arbres non conservés seront abattus en dehors de la période de nidification de l'avifaune, soit de mi-septembre à mi-mars.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, compte tenu de la nature et de la situation du projet sur une parcelle d'ores et déjà urbanisée (terrain de sport désaffecté), au sein de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique (QEP) qui a fait l'objet d'une étude d'impact en 2012, d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et d'une dérogation dite "CNP", n'interceptant aucun périmètre d'inventaires ou de protection relatif aux milieux naturels, à la biodiversité, au patrimoine paysager ou naturel, et respectant la fiche de lot établie dans le cadre de la ZAC QEP (prescriptions en matière de : implantation constructions, hauteurs et éclairage naturel, entrées principales et orientation du projet, matériaux et traitement des façades, toitures, stationnement, raccordement réseaux, prescriptions urbaines et paysagères : plantations, traitement des sols, clôtures et éclairage) et ayant fait l'objet d'une étude spécifique des arbres existants, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation préalable d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Etude des arbres existants (plan réalisé suivant étude Phytoconseil établie en janvier 2018) se rapportant à la partie 6.1.
Annexe 8 : Etat d'avancement de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique à fin 2018 (source : EPA Paris-Saclay) se rapportant à la partie 6.2.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Palaiseau

le, 4 mars 2019

Signature



L'ingénieur général de l'armement François BOUCHET
Directeur général de l'École polytechnique

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Photographie 1



Photographie 2



Photographie 3



Photographie 4



Photographie 5



Photographie 6



Photographie 7



Photographie 8



Photographie 9



Photographie 10



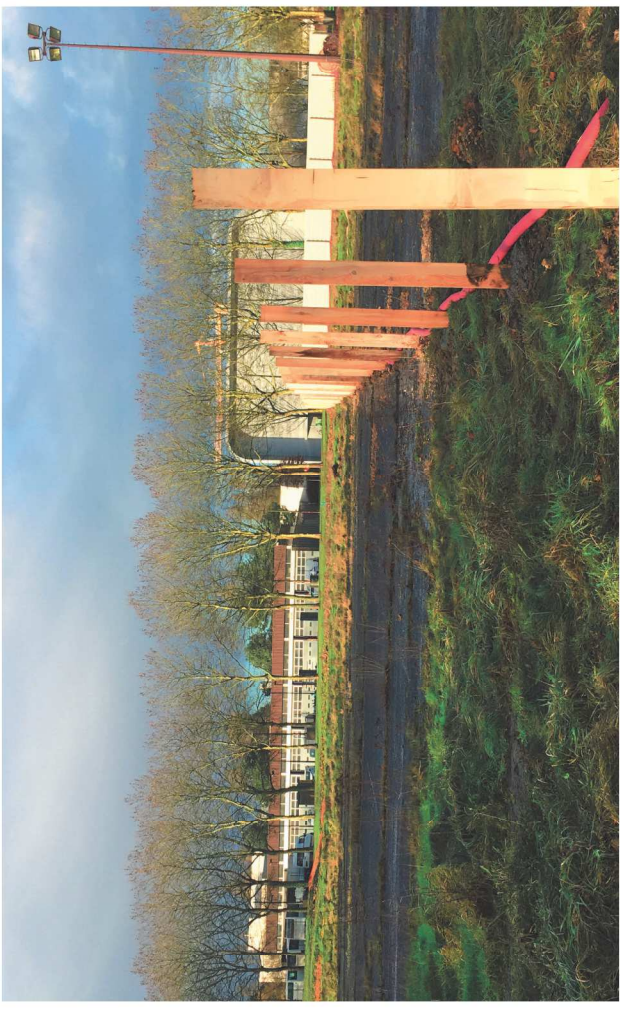
Photographie 11



Photographie 12



Photographie 13



Photographie 14



Photographie 15



Photographie 16



Vue aérienne A

LEGENDE

 Natura 2000 ZPS

 Projet



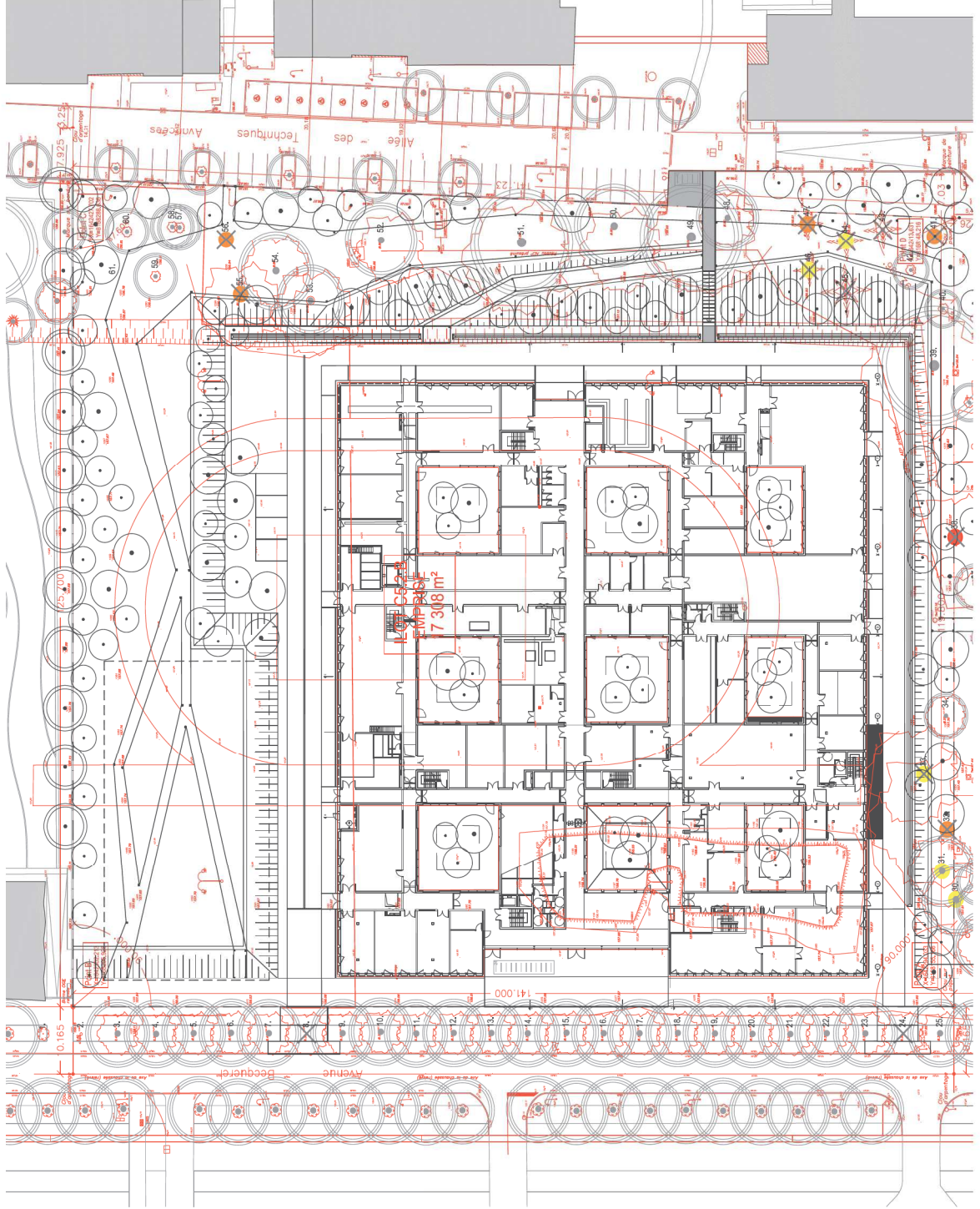
0 **ECHELLE** 4 km
2 km

FR1112011 - Massif de Rambouillet
et zones humides proches

LE PROJET

FR1112011 - Massif de Rambouillet
et zones humides proches

ÉTUDE ARBRES EXISTANTS



Tracé TN géométrique
Tracé projet

ETUDE ARBRES
Analyse des éléments issus de "Rapport d'étude des arbres" réalisée par PHITO CONSEIL, en date Janvier 2018

LEGENDE

X Arbre existant préconisé dans le cadre du projet
● Arbre existant : abattage en urgence
● Arbre existant : espérance de maintien 5 ans
● Arbre existant : espérance de maintien 10 ans

PHITO CONSEIL

- 3 a 26 : *Platanus x acerifolia*
- 8 et 24 : *Platanus x acerifolia*
- 27 a 28 : *Tilia sp*
- 29 : *Betula pendula* (2)
- 30 : *Tilia sp* (1)
- 31 : *Tilia sp*
- 32 : *Populus simonii* (1)(2)(5)
- 33 : *Populus simonii* (1)(2)(4)(5)
- 34 a 37 : *Fraxinus excelsior*
- 38 : *Populus sp*
- 39 : *Populus simonii*
- 40 : *Fraxinus excelsior*
- 41 : *Quercus sp*
- 42 : *Carpinus betulus*
- 43 : *Picea abies*
- 44 : *Picea abies*
- 46 : *Picea abies*
- 47 : *Picea abies*
- 48 : *Populus simonii*(2)(5)
- 49 : *Populus simonii*(2)(4)(6)
- 50 : *Populus simonii*(2)
- 51 : *Populus simonii*(2)(4)(6)
- 52 a 53 : *Populus simonii*(2)
- 54 : *Populus simonii*(2)(5)
- 55 : *Populus simonii*(2)(4)(6)
- 56 : *Sequoia deotroca giganteum*
- 57 : *Taxodium distichum*
- 59 : *Quercus robur*
- 59 : *Taxodium distichum* (racines arrachées par les engins de chantier)
- 60 : *Taxodium distichum*
- 61 : abattu

État d'avancement de la ZAC du quartier de l'École polytechnique au 31 décembre 2018

